

CNESERAAV du 19 octobre 2023

**Projet d'arrêté relatif au concours expérimental ONIRIS - Arrêté du XXXXX
fixant des modalités expérimentales d'admission en première année de formation d'ingénieur
de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique
(ONIRIS)**

**Projet d'arrêté relatif au concours expérimental ONIRIS - Arrêté du XXXXX
fixant des modalités expérimentales d'admission en première année de formation d'ingénieur de
l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS)**

Ce projet d'arrêté autorise l'ouverture, à titre expérimental, pendant 4 ans (sessions des concours 2024, 2025, 2026 et 2027), à Oniris VetAgroBio d'un nouveau recrutement pour le cursus ingénieur agro. Ce recrutement expérimental est justifié par la situation de l'école d'ingénieur spécialisée sur l'agroalimentaire, rencontrant des difficultés à couvrir le nombre de places ouvertes sur le cursus ingénieur agroalimentaire, qui offrent pourtant des débouchés importants avec des niveaux de rémunération supérieurs aux autres secteurs.

Le vivier de recrutement est constitué de titulaires de L2 ou équivalent et de candidats à la voie CPGE BCPST qui sont sans proposition d'intégration ou ayant validé 120 crédits ECTS. En revanche, cette voie de recrutement n'autorise pas l'école à recruter des étudiants en concurrence des voies d'accès du concours commun agro.

L'Ecole nationale vétérinaire agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS VetAgroBio Nantes) est responsable de l'organisation du concours et de sa publicité. Les épreuves d'admissibilité consistent en un examen de dossier et l'épreuve d'admission consiste en un entretien avec des membres du jury ou des examinateurs.